**Annexe VI:** **Déclaration concernant les sous-traitants**

**Nom du soumissionnaire:**

Je soussigné(e) M./Mme …, en ma qualité de représentant du soumissionnaire susmentionné, déclare que si ce dernier devient l’attributaire du marché ou d’un ou de plusieurs lots dudit marché, les opérateurs économiques suivants y participeront en tant que sous-traitants:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Renseignements concernant les sous-traitants | | |
| Nom et adresse du sous-traitant | Description de la partie du contrat sous-traitée | Description de la valeur (en euros et en pourcentage du montant total estimé du contrat) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

J’ai pris connaissance du fait que le Parlement européen se réserve le droit d’exiger des informations sur les capacités financières, économiques, techniques et professionnelles du ou des sous-traitants proposés. De même, le Parlement européen pourra réclamer les preuves nécessaires pour déterminer si les sous-traitants satisfont aux critères d’exclusion applicables aux soumissionnaires.

Dans ce contexte, le Parlement européen se réserve le droit de rejeter tout sous-traitant proposé qui ne satisfait pas aux critères d’exclusion ou de sélection.

Par ailleurs, le Parlement européen devra être informé par le contractant de tout recours ultérieur à la sous-traitance non prévu dans l’offre. Le Parlement européen se réserve donc le droit d’accepter ou non tout sous-traitant proposé pendant l’exécution du contrat. Pour ce faire, il pourra réclamer les preuves nécessaires pour déterminer si le ou les sous-traitants satisfont aux critères requis. L’autorisation du Parlement européen sera toujours accordée par écrit.

L’attribution du marché à un soumissionnaire qui propose un sous-traitant dans son offre équivaut à une autorisation de sous-traitance.

**Date:** **Signature:** ...............................................